



Loi fédérale sur le transfert international des biens culturels

Demande de délivrance d'une garantie de restitution

La Zürcher Kunstgesellschaft (Zurich) a présenté, conformément aux art. 10 et 11 de la loi fédérale du 20 juin 2003 sur le transfert international des biens culturels (RS 444.1) et à l'art. 7 de l'ordonnance y relative du 13 avril 2005 (RS 444.11), la demande de délivrance de garantie de restitution suivante:

- A. Nom et adresse de l'institution prêteuse:
- Museum of Fine Arts Boston, 465 Huntington Ave., Boston, MA 02115, USA
 - Brooklyn Museum, 200 Eastern Parkway, Brooklyn, NY 11238-6052, USA
 - The Art Institute of Chicago, 111 South Michigan Avenue, Chicago, IL 60603-6110, USA
 - The Cleveland Museum of Art, 11150 East Boulevard, Cleveland, Ohio 44106-1797, USA
 - The Museum of Fine Arts Houston, 1001 Bissonnet, Houston, Texas 77005, USA
 - Yale University Art Gallery, P O. Box 208271, New Haven, CT 06520-8271, USA
 - The Metropolitan Museum of Art, 1000 Fifth Avenue, New York, NY 10028-0198, USA
 - Fine Arts Museums of San Francisco, 50 Hagiwara Tea Garden Dr, San Francisco, CA 94118, USA
 - National Gallery of Art, 6th & Constitution Ave NW, Washington, DC 20565, USA
 - The Clark Art Institute, 225 South Street, Williamstown, MA 01267, USA;
- B. Description du bien culturel: cf. annexe¹;
- C. Indication la plus précise possible de la provenance du bien culturel: cf. annexe¹;
- D. Date prévue de l'importation temporaire du bien culturel en Suisse: 10 octobre 2017;
- E. Date prévue de l'exportation du bien culturel hors de Suisse: 28 février 2018;

¹ La demande (et son annexe) sont disponibles sur le site de l'Office fédéral de la culture (www.bak.admin.ch/kgf, rubrique «Garantie de restitution pour les musées»); elles peuvent encore être retirées auprès de l'Office fédéral de la culture, Hallwylstrasse 15, 3003 Berne.

- F. Durée de l'exposition: du 10 novembre 2017 jusqu'au 28 janvier 2018;
- G. Durée demandée pour la garantie de restitution: du 10 octobre 2017 jusqu'au 28 février 2018.

Office fédéral de la culture, Service spécialisé transfert international des biens culturels, Hallwylstrasse 15, 3003 Berne.

Les oppositions contre la délivrance d'une garantie de restitution doivent être déposées dans un délai de 30 jours à partir de la date de publication auprès du service spécialisé.

15 août 2017

Office fédéral de la culture:

Service spécialisé transfert international des biens culturels